

## Prévenir les délinquants ou se taire face aux policiers

Étude de deux formes d'obstruction au travail policier

*Warning delinquents or stay silent in the face of the police. A study of two forms of obstruction to the work of law enforcement agents*

Marwan Mohammed

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18847>

DOI : [10.4000/conflits.18847](https://doi.org/10.4000/conflits.18847)

ISSN : 1777-5345

### Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

### Édition imprimée

Date de publication : 8 juillet 2014

Pagination : 35-64

ISBN : 978-2-343-04155-1

ISSN : 1157-996X

### Référence électronique

Marwan Mohammed, « Prévenir les délinquants ou se taire face aux policiers », *Cultures & Conflits* [En ligne], 93 | printemps 2014, mis en ligne le 02 juillet 2015, consulté le 30 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18847> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.18847>

---

Creative Commons License

# Prévenir les délinquants ou se taire face aux policiers

Étude de deux formes d'obstruction au travail policier

**Marwan MOHAMMED**

*Marwan Mohammed est chercheur en sociologie au CNRS (Centre Maurice Halbwachs). Ses travaux portent particulièrement sur le phénomène des bandes, les sorties de délinquance et la ségrégation urbaine. Il est aussi l'auteur, avec Abdellali Hajjat, de Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le problème musulman (La Découverte, 2013).*

Durant l'automne 2007, à Villiers-le-Bel dans le nord de la région parisienne, deux adolescents décèdent suite à un choc entre leur moto et un véhicule de police. Deux ans après les émeutes nationales de l'automne 2005 ayant bousculé la France, le face-à-face entre émeutiers et des forces de l'ordre massivement déployées s'offre à nouveau à l'objectif des caméras, sous la forme classique d'incendies de poubelles, de véhicules et de quelques bâtiments publics parallèlement à des affrontements avec les forces de l'ordre. Il y a toutefois une rupture dans l'usage inhabituel d'armes à feu (projetant essentiellement des grenailles) par les émeutiers. Ce n'est pas la première fois que des coups de feu sont tirés lors de rébellions de ce type, mais Villiers-le-Bel constituent un tournant au regard de la détermination des tireurs et du bilan humain côté policier : selon les sources officielles, 131 policiers ont été blessés, plus de la moitié a reçu des grenailles et l'un d'entre eux aurait perdu un œil. L'événement, largement commenté dans la presse, est directement pris en main par la ministre de l'Intérieur de l'époque, qui mobilise alors des moyens importants pour retrouver les auteurs des tirs. L'enquête a duré plusieurs mois, s'est révélée particulièrement difficile et les enquêteurs ont dû avoir recours à un appel à témoin doublé d'une récompense financière pour identifier et mettre en cause les auteurs des tirs. Au final, l'essentiel du dossier judiciaire a reposé sur des témoignages sous X qui se sont avérés fragiles lors du procès très controversé des tireurs présumés <sup>1</sup>. Pourtant, dans des espaces

---

1. Le seul témoin sous X ayant accepté de témoigner était un indicateur local de la police. Notons par ailleurs que ce dispositif mis en place avec la loi Perben 2 a été fort peu utilisé. Deux fois jusqu'en 2010, selon la journaliste Chloé Leprince du site Rue 89 et à chaque fois

habités aussi denses qui fonctionnent à l'interconnaissance, les émeutiers, qu'ils soient ou non inscrits dans des logiques déviantes, sont rapidement identifiables par la population, sauf peut-être pour ses franges les plus isolées. Le recours par la police à des contreparties financières fut justifié par « l'omerta » qui règnerait dans la cité.

*Omerta*. Ce mot italien forgé dans un contexte d'emprise de la mafia est régulièrement utilisé afin de désigner le refus ou la peur d'informer les autorités pénales des conditions de réalisation d'un délit ou d'un crime. Dans les discours publics mais également dans de nombreuses œuvres cinématographiques, l'*omerta* repose essentiellement sur le risque de représailles. L'exposition aux violences constituerait ainsi le principal ressort de ce silence auquel se confrontent régulièrement les forces de police et le travail judiciaire. Le silence serait subi car la parole ne serait pas libre. Pourtant, la délinquance enracinée dans les cités populaires françaises repose moins sur une organisation de type mafieuse<sup>2</sup> que sur des bandes ou des réseaux de revente de stupéfiants de taille limitée<sup>3</sup>. Le travail de la police n'en demeure pas moins soumis à de nombreuses obstructions dont l'explication ne peut se réduire aux risques – bien réels – qui pèsent sur le témoignage.

Cet article rend compte d'un travail de recherche construit à partir d'une double hypothèse : la première considère le lien silence-peur comme trop réducteur et envisage la possibilité de prendre également en compte des formes de soutien social, dont l'intensité varie selon les types de délits qui sont en jeu. Pour analyser l'*omerta* dans le contexte italien, les chercheurs séparent rarement la crainte des représailles avec les enjeux de solidarité et d'honneur (comme valeur et comme système de normes)<sup>4</sup>. L'*omerta* n'est pas que peur, elle serait également vertu. Mais si la peur des représailles n'épuise pas l'explication du silence, elle le structure, d'une manière ou d'une autre. Cette articulation entre silence subi et silence choisi est analysée à partir de données recueillies lors d'une longue enquête ethnographique au sein d'une cité de la région parisienne que l'on présente dans la première partie de cet article. Puis la réflexion portera spécifiquement sur le silence choisi et ses différents ressorts, avec une mise en perspective et en miroir du statut des forces de l'ordre et de ceux qu'elles poursuivent. Puis l'analyse du silence subi reposera sur une description des contraintes qui pèsent sur la population, notamment les modalités pratiques de gestion des risques d'intervention policière par les acteurs de

lors de procédures visant des émeutes. <http://www.rue89.com/2010/06/28/proces-villiers-lebel-que-vaut-un-temoignage-sous-x-156768>. Page consultée le 7 Mai 2014.

2. Pour savoir ce que recouvre ce terme, cf. Mattina C., "The transformations of the contemporary mafia: a perspective review of the literature on mafia phenomena in the context of the internationalisation of the capitalist economy", *International Social Sciences Journal*, 203-204, 2011, pp. 227-243.
3. Mohammed M., *La formation des bandes*, Paris, PUF, 2011 ; Kokoreff M., *La drogue est-elle un problème ? Usages, trafics et politiques publiques*, Paris, Payot, 2010.
4. Pezzino P., « La mafia, l'État et la société dans la Sicile contemporaine (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) », *Politix*, 13-49, 2000, pp. 13-33.

la délinquance. L'ensemble reposera sur deux types de ressources théoriques rarement mobilisées conjointement : d'une part, les recherches ethnographiques sur la criminalité liée aux marginalités urbaines, comme les sociologies des bandes et du trafic de drogue qui décrivent et analysent les modalités organisationnelles et relationnelles de la délinquance ; d'autre part, les analyses de James C. Scott<sup>5</sup> ou celles plus anciennes de Richard Hoggart<sup>6</sup> sur la culture du pauvre qui pointent l'importance des résistances informelles et infrapolitiques des populations dominées, pouvant prendre la forme de solidarités – directes ou indirectes – avec des délinquants locaux.

### Villiers-sur-Marne et sa cité des Hautes-Noues

Ces analyses sont essentiellement le fruit d'une longue enquête sur les bandes de jeunes réalisée en deux temps : une recherche doctorale menée entre 2003 et 2007, basée sur des entretiens, des observations directes et l'étude de documents administratifs (dossiers judiciaires, scolaires, etc.). On s'appuie également sur deux recherches sur les sorties de délinquance et l'implication des jeunes dans le trafic de drogue menées dans trois cités sensibles d'Île de France et des Bouches-du-Rhône. Si nous puisons la matière de nos analyses dans ces différents terrains d'enquête, les données utilisées pour cet article proviennent essentiellement d'observations et d'entretiens menés au sein de la cité des Hautes-Noues dans le sud-est francilien, à Villiers-sur-Marne. Pour les recueillir, nous avons occupé différentes positions locales qui rendent les conditions d'enquête assez particulières<sup>7</sup>. Pour résumer, avant d'endosser le costume de chercheur, nous avons, tour à tour ou de manière cumulée, été résident (depuis l'adolescence), animateur de centre de loisirs (maternel et primaire), éducateur à la maison de quartier, surveillant d'externat dans le collège fréquenté par les adolescents de la cité, entraîneur dans le club local de futsal, responsable associatif, à quoi s'ajoutent des engagements militants ponctuels (contre le racisme ou les violences policières) qui ont eu des effets non négligeables<sup>8</sup>. Cette présence dans les différentes structures d'accueil des enfants et des jeunes nous a conduit à fréquenter certains enquêtés connus depuis l'école maternelle ou primaire, ainsi que leurs proches (frères, amis, parents)<sup>9</sup>. Un ensemble d'expériences qui ont rendu possible l'observation de nombreuses situations d'obstruction au travail policier. Un détour par l'histoire de la ville, du quartier et de la « rue » est ici nécessaire afin de planter le décor social de l'enquête.

5. Scott J. C., *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, Yale University Press, 1990.

6. Hoggart R., *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

7. Voir pour plus de détails l'annexe de notre ouvrage sur les bandes : Mohammed M., *La formation des bandes*, op. cit.

8. En facilitant d'un côté l'accès aux coulisses de la rue délinquante, tout en renforçant de l'autre, la méfiance et la fermeture à mon égard (et à mes sollicitations) des instances politiques locales et des forces de l'ordre.

9. Pour l'anecdote, j'ai même participé à un repas organisé à l'occasion de la naissance de l'un des enquêtés aujourd'hui adolescent.

La commune de Villiers-sur-Marne, 27 322 habitants en 2009 selon l'INSEE, a connu un développement rapide depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1857, la mise en service de la ligne ferroviaire Paris-Bâle et l'ouverture d'une station à Villiers-sur-Marne marquent une première évolution. Rapidement, l'apparition de lotissements autour de la gare impose une tonalité urbaine qui reste modérée jusqu'au milieu des années 1950. L'activité maraîchère reste dominante sur le territoire communal. La décennie suivante est décisive, l'urbanisation se poursuit et la commune intègre en 1965 la ville nouvelle de Marne-La-Vallée, actuellement troisième pôle tertiaire d'Île-de-France<sup>10</sup>. Mais surtout, l'Office HLM de la Ville de Paris et l'État décident, malgré le refus de la population et des élus de l'époque, la construction d'un « grand ensemble » dans la zone nord de la ville. Dans un éditorial d'octobre 1965, le conseil municipal publie un communiqué unitaire dans lequel il « redoute que les équipements prévus dans cet ensemble, qui constituera une véritable ville juxtaposée à Villiers-sur-Marne, sans possibilité d'intégration du fait de sa conception ne soient finalement à la charge de la commune (...) ». Les craintes liées aux infrastructures, aussi légitimes soient-elles, masquent difficilement d'autres inquiétudes et une vision ségrégationniste du projet. Ce séparatisme social et symbolique en germe fut effectivement au rendez-vous et n'a cessé de se renforcer au fil des années, malgré la succession de programmes de déségrégation (du classement de la cité en « îlot sensible » en 1982 à l'actuel projet ANRU<sup>11</sup>) dont la ville a bénéficié durant trois décennies.

Le peuplement de la cité des Hautes-Noues s'est effectué à partir de deux canaux principaux. Le premier répondait à des impératifs locaux et l'existence, dans la ville voisine de Champigny-sur-Marne, d'un bidonville amené à disparaître, regroupant la plus grande communauté lusophone de France<sup>12</sup>. La seconde source de peuplement renvoie aux ménages d'ouvriers qualifiés qui travaillaient dans les usines textiles du sud de Paris (dont un contingent important de réfugiés du sud-est Asiatique) et ceux, moins nombreux, qu'il faut reloger après les opérations de rénovation du XX<sup>e</sup> arrondissement de la Capitale<sup>13</sup>. La population des Hautes-Noues est donc majoritairement ouvrière lorsque les travaux se terminent (1971-1972). En 1982, cette tendance reste forte : 85,2 % des salariés sont ouvriers, dont une grande partie d'ouvriers qualifiés (60,6 %) <sup>14</sup>. D'après André Jondeau, historien, militant asso-

10. Le quartier a très peu bénéficié de l'essor économique de la ville nouvelle de Marne-La-Vallée à laquelle Villiers-sur-Marne est rattachée. En progression de 57 % depuis 1990, l'emploi tertiaire y représente désormais près de 86 000 emplois.

11. Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

12. Sur l'histoire de ce bidonville et les conséquences de son démantèlement, se référer à Volovitch-Tavares M.-C., *Portugais à Champigny, le temps des baraques*, Paris, Autrement, 1995.

13. Mazouz M., *Les conditions de vie des jeunes dans l'îlot sensible des Hautes-Noues*, mémoire de DEA, IUP de Créteil, 1983.

14. Pour 1982, on s'appuie sur une étude de la direction régionale de l'équipement d'Île-de-France (*Informations et réflexions sur les îlots sensibles : données du recensement 1982 dans les îlots sensibles de la région Île-de-France*, Paris, DREIF, 1983). Les données de 1990 et 1999

ciatif et maire-adjoint de Villiers sur Marne de 1977 à 1995, de nombreux locataires travaillaient dans les usines de textiles du sud de Paris. La situation sociale n'est pas mauvaise et les inquiétudes municipales de l'époque concernent avant tout l'intégration des immigrés Portugais et Maghrébins et surtout l'exclusion des jeunes <sup>15</sup>. En 1982, les « actifs » du quartier sont insérés et le taux de chômage (6,7 %) est inférieur à la moyenne départementale (7,2 %). Les scores pourraient être plus favorables si les jeunes (43,9 % de la population totale a moins de vingt ans) rencontraient moins de difficultés (taux de chômage de 34,7 %). C'est d'ailleurs en grande partie la situation préoccupante des jeunes qui a permis dès 1982 d'intégrer les dispositifs étatiques de prévention <sup>16</sup>. Toujours en 1982, la proportion d'étrangers était de 15 % – ce qui était légèrement supérieur à la moyenne Val-de-Marnaise (12,7 %) – et leur taux de chômage était de 10,6 %. Les résidents portugais représentaient à l'époque 40 % de cette population étrangère. Ajoutons à ce tableau social la part importante des catégories socioprofessionnelles supérieures : 14,8 % des actifs étaient agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs ou cadres. Si ce taux ne représentait que la moitié de la moyenne départementale, c'était le double de celui mesuré dans la cité voisine du Bois-L'Abbé à Champsigny-sur-Marne.

Cependant, durant les années 1980 et 1990, le déclin social du quartier des Hautes-Noues est rapide. La construction de la cité coïncide avec le basculement économique du pays et la disparition de secteurs entiers de la production industrielle (mines, métallurgie, textile, etc.). Même si l'Île-de-France est moins touchée que les bassins traditionnels du nord et de l'est, les usines sont nombreuses et la crise s'y fait durement ressentir. 25 % des Franciliens travaillaient dans l'industrie au début des années 1980, ils n'étaient plus que 7 % à la fin de la décennie 1990. Entre 1975 et 1998, l'Île-de-France a perdu la moitié de ses emplois industriels : sur les 1 200 000 qu'elle comptait en 1975, 650 000 ont été détruits ou délocalisés avec une moyenne de 20 à 25 000 disparitions annuelles <sup>17</sup>. À Villiers-sur-Marne, l'impact de ces évolutions structurelles qui affectaient avant tout les jeunes et les étrangers, se généralise au reste de la population au cours des années 1980 et 1990. Le taux de chômage de la population totale a quasiment doublé d'un recensement à l'autre (6,2 % en 1982, 12,1 % en 1990 et 21,3 % en 1999 <sup>18</sup>). Celui des étrangers a triplé durant la

---

sont celles de l'INSEE (fiche quartier).

15. C'est ce qui ressort de la lecture des bulletins municipaux entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980.
16. Dans le cadre du programme interministériel de Développement Social des Quartiers.
17. Cadenel N., Calzada C., « La géographie de l'emploi industriel en Île-de-France, Réalités Industrielles », *Les Annales des Mines*, 2000, pp. 23-28.
18. L'utilisation des données de 1999 est justifiée par le fait que le recensement de 2006 a opéré plusieurs modifications importantes s'agissant de la ZUS des Hautes-Noues. L'îlot des « Hautes-Noues » a laissé place à l'IRIS des « Portes de Paris », ce qui implique une modification du périmètre géographique, notamment par le regroupement de la cité avec la copropriété voisine « Notre Cottage », alors même que cette dernière s'est physiquement coupée des Hautes-Noues, en installant de nouvelles barrières et en fermant ses accès (digicode). Dans les faits, il s'agit de deux populations qui vivent séparément et dont les rares liens sont conditionnés par le la fréquentation d'une école maternelle et d'une école primaire implantées

même période (de 10,6 à 31,5 %), par ailleurs, le chômage des jeunes de moins de 25 ans qui avait fléchi entre 1982 et 1990 (de 34,7 à 17,7 %) est reparti à la hausse pour atteindre 38,54 % en 1999. Le travail s'est raréfié et les métiers occupés ont changé : les ouvriers qui représentaient 85,2 % des salariés de la cité en 1982 n'étaient plus que 33,9 % des actifs en 1999. La réduction des emplois d'ouvriers et des contrats à durée indéterminée a été compensée par les « employés » devenus majoritaires (en 1999, 42,9 % d'employés contre 33,9 % d'ouvriers). Cet essor des « employés » traduit la tertiarisation, la précarisation et la féminisation des emplois dans les milieux populaires<sup>19</sup>. Pour les femmes, il s'agit d'emplois peu qualifiés dans l'entretien, le commerce de grande distribution ou la restauration. Pour les garçons sans qualification, cela concerne la manutention, la livraison et les métiers de la sécurité. La tertiarisation a également rimé avec fragilisation : le taux d'emplois précaires<sup>20</sup> a été multiplié par 10 aux Hautes-Noues entre 1982 et 1999, passant de 3,7 % à 33,2 %. Cela représente 10 points de plus que la moyenne des ZUS pour la même année (20 %). La timide unité que conférait l'expérience ouvrière s'est effacée au profit d'identifications segmentées par l'âge, le sexe ou les appartenances communautaires<sup>21</sup>. Sans être étanches, les circuits relationnels les plus importants et les mieux structurés sont aujourd'hui les réseaux générationnels, ethniques et religieux<sup>22</sup>.

La population de la cité n'a donc cessé de s'appauvrir et l'insécurité sociale – c'est-à-dire l'absence de revenus suffisants à la « maîtrise de [sa] propre existence » – s'est considérablement accrue<sup>23</sup>. Une enquête sociale menée en 1999 par un bureau d'étude CREPAH pointe des niveaux inédits d'endettement<sup>24</sup>. Plus récemment, les Restaurants du Cœur ont ouvert une structure communale et sur la voie publique, l'exclusion se fait plus visible, notamment le développement de la mendicité ou des maraudes aux Hautes-Noues.

---

à la frontière des deux ensembles du côté des Hautes-Noues. Cet élargissement du périmètre a modifié les caractéristiques sociodémographiques : L'îlot avait 1 221 logements, l'IRIS en a 1 855, avec un apport de 850 individus supplémentaires, sans que l'on connaisse leurs caractéristiques précises. Dans le cadre de son calcul 2006, l'Insee a en outre modifié les données produites sur les ZUS « de sorte que les indicateurs des recensements 1999 et 2006 ne peuvent être comparés sur ces zones notamment dans le cadre du calcul d'une évolution de population ». Or le calcul de ces évolutions est primordial dans l'usage que j'effectue de ces données. Sans périmètre, population et indicateurs strictement comparables, j'ai privilégié les chiffres de 1999 qui ont le mérite d'isoler la population de la cité.

19. Dans la mesure où les femmes sont plus fréquemment en temps partiel et en contrat à durée déterminée, la féminisation rime souvent avec précarisation.
20. CDD, temps partiel, stagiaires, emplois aidés, intérim.
21. Amossé T., Chardon O., « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et statistique*, 393-394, 2006, pp. 203-229.
22. Borrel C., « Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première*, 1098, 2006.
23. Castel R., *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 2003, p. 25.
24. Bailly E., Perrin D., *Programme local de l'habitat*, Ville de Villiers-sur-Marne, CREPAH, 1999.

La dégradation sociale du quartier s'est accompagnée et même renforcée par des ruptures dans le fonctionnement de la rue juvénile et de son pôle délinquant. Une série d'événements – incarcérations pour viol en réunion, démantèlement de la structure du *deal* de cannabis, réactivation des affrontements entre bandes – ont dérégulé l'espace public du quartier. Les acteurs de la délinquance que l'on a interrogés, dont une partie non négligeable s'installe durant les années 1990, sont le produit de cette histoire récente de la cité. Car au delà de la conjoncture économique, le déclin social du quartier doit beaucoup aux mouvements de population. Entre 1990 et 1999, 52 % des ménages ont été renouvelés, les sortants étant des familles ayant souvent un statut et des ressources plus favorables. À l'inverse, les entrants ont moins de ressources, une minorité réside déjà en ville (14 %), mais la majorité provient de Paris. Et c'est là un point important, l'OPAC de Paris (aujourd'hui Paris Habitat), l'unique bailleur des Hauts-de-Seine, possédait un tiers du contingent, les deux autres tiers étant gérés par la préfecture du Val de Marne (fichier des mal-logés) et la commune de Villiers-sur-Marne. Quelles que soient les filières de recrutement, la cité des Hauts-de-Seine a accueilli de nombreux ménages de grande taille vivant dans des logements insalubres ou inadaptés de la capitale<sup>25</sup>. Parmi les arrivants, souvent indésirables où ils étaient logés, de nombreuses familles avec de faibles revenus et des enfants en grande difficulté scolaire. Des adolescents dont l'intégration locale fut ralentie, au départ, par le verrouillage de la rue et de ses opportunités. Ils ont progressivement remplacé les anciens « cadres » de la délinquance locale chassés par l'usure ou rattrapés par la justice. Plus nombreuse et moins encadrée, cette nouvelle vague va modifier en profondeur, à partir de la fin des années 1990, les configurations locales de la délinquance, son intensité, sa fréquence et ses registres. Si de nombreux membres des classes d'âge précédentes ont pu passer entre les mailles du filet pénal, il est rare que ceux des vagues suivantes aient pu y échapper. L'expérience carcérale s'est progressivement banalisée, ce qui a eu pour effet de modifier la structure des opportunités criminelles par le développement de nouvelles pratiques comme le *car jacking*<sup>26</sup>, l'escroquerie à la carte bleue ou les braquages, mais surtout l'organisation pyramidale du trafic de drogue, valable jusqu'au milieu des années 1990, va laisser place à une multitude de revendeurs individuels ou en petits groupes, concurrents, plus visibles et agressifs, qui vont contribuer à durcir la cohabitation avec le voisinage.

C'est donc dans un quartier en mouvement, marqué par un renouvellement important de sa population et des mutations du fonctionnement de l'espace public, notamment de son pôle délinquant, que se sont déroulées nos

25. Les familles originaires d'Afrique Noire et à un degré moindre, de l'île des Comores et d'Inde (essentiellement des Tamouls de la région de Pondichéry), constituent le cœur de cette nouvelle population. Rappelons qu'en un demi-siècle, Paris a perdu les trois quarts de ses ouvriers, tandis que le nombre de cadres a triplé, cf. Pinçon M., Pinçon-Charlot M., *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 2001.

26. Nous pourrions par exemple décrire dans le détail, l'émergence (moments, acteurs, réseaux, etc.) des premiers « *car jacking* » commis par la clientèle des bandes locales.



recherches. Une période de transition qui nous a donné à voir l'organisation sociale du silence par des acteurs établis de longue date, ainsi que les stratégies élaborées par de nouveaux arrivants, plus nombreux et soumis à une concurrence accrue.

### Silence et impopularité de la police

Opposer silence choisi et silence subi renvoie à un souci de présentation qui ne doit pas masquer le fait que ces deux registres s'articulent souvent et tendent à se renforcer mutuellement. L'expression « silence choisi » renvoie ici à un silence assumé et rationalisé par autre chose que la peur des représailles. Les individus interrogés (résidents non délinquants ou agents institutionnels) mobilisent plusieurs types d'explication afin de justifier ce type de silence. Et en premier lieu – au regard de sa fréquence – la défiance à l'égard des forces de l'ordre. Il n'y a rien de tout à fait nouveau, ni de spécifique aux classes populaires dans la prégnance de cette hostilité. Historiquement, les rapports entre la population française et ses polices ont toujours été compliqués et ambigus, « faits de peur, de répulsion, de haine, de fascination... le tout fondé sur de solides fantasmes et préjugés, jamais simples, jamais sains »<sup>27</sup>. Même si comme le montrent René Lévy et Jean-Marc Berlière, ces rapports n'ont rien de linéaire et n'ont jamais été figés. Il n'y pas qu'en France que la police suscite des sentiments négatifs dans la population, mais ce rejet est « peut-être plus net et permanent en France » où le dénigrement de la police « appartient en quelque sorte à la culture nationale, avec parfois des conséquences inattendues : la dénonciation qui passe ailleurs pour un acte civique et responsable y est assimilée à de la délation – quand bien même elle concerne un crime ou un criminel »<sup>28</sup>. Dans les espaces marginalisés que nous avons observés, le contraste a toujours été saisissant entre la compréhension des populations à l'égard des violences exercées sur les policiers et leur indignation lorsque ces derniers les commettent. Une police qui est parfois présentée comme une force d'occupation, froide et distante, qui représente l'ordre social majoritaire, défend sa hiérarchie et ses injustices et incarne un pouvoir politique jugé hostile. En ce sens, les policiers représentent depuis toujours « un exutoire idéal pour les opprimés, exclus, marginaux, opposants et contestataires, un paravent pratique pour les responsables politiques »<sup>29</sup>. De leur côté, les policiers côtoient quotidiennement le crime, la misère, le « mal » mis en actes et en mots d'où ils élaborent une « vision noire, un pessimisme, qui se traduisent dans les rapports qu'ils entretiennent avec la société, le public et les clients »<sup>30</sup>. Malaise social d'un côté, « malaise policier » de l'autre : avant même d'entrer en contact, l'interaction est saturée de sentiments potentiellement négatifs.

27. Berlière J.-M., Lévy R. (eds.), *Histoire des polices en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveaux Mondes Éditions, 2011, p. 457.

28. *Ibid.*, p. 458.

29. *Ibid.*, p. 458.

Il faut bien évidemment nuancer ce tableau général, il est aujourd'hui bien difficile de savoir si la défiance est la règle ou l'exception. Les polices judiciaires et criminelles bénéficient d'une popularité croissante que matérialise bien leur succès sur nos écrans<sup>31</sup>. Mais on pourrait dire de même de certaines formes de criminalité qui fascinent, apeurent, indignent parfois, tout en bénéficiant d'une popularité cinématographique ancienne. Le succès de la série « Braquo » est à ce titre idéal-typique : des flics de la PJ qui passent de l'autre côté... Des travaux plus récents ont tenté de préciser l'état des relations entre la population française et ses polices. Catherine Gorgeon a ainsi montré que les policiers avaient une vision de leur image dans l'opinion plus négative que ce qu'elle n'était vraiment<sup>32</sup>. Elle observe que les différents corps policiers ont un statut plutôt positif dans les représentations sociales tant que les questions restent abstraites et qu'inversement, plus les interrogations se font précises, plus les réponses se font négatives. Derrière cette vision globale, elle notait la défiance particulièrement intense des jeunes et des sympathisants politiques de mouvements situés aux extrêmes. Une comparaison menée dans la région de Bordeaux entre quartiers résidentiels moyens et quartiers populaires fait ressortir une insatisfaction plus forte de ces derniers<sup>33</sup>. Plus largement, la légitimité des instances pénales a quelque chose à voir avec les conditions d'existence. Comme le notait il y a deux décennies Annick Percheron, « les représentations de la justice et de la loi, les attitudes face à l'ordre social, dépendent d'abord et avant tout de l'identité sociale du sujet et de ses conditions particulières d'existence ». L'auteure ajoutait que parmi les plus réfractaires, on retrouve « les 16-17 ans, les enfants d'ouvriers, les chômeurs, les jeunes faiblement ou non diplômés (CAP) (...) ». Ces différends avec l'ordre pénal s'expliquent autant par un principe de « non-compétence face aux mondes de la justice et de la loi », que par « la révolte des jeunes qui se sentent dépourvus de toute identité sociale et de tout moyen d'exister socialement<sup>34</sup> ». Plus récemment (décembre 2011), une étude sur les opinions à l'égard des forces de police et de gendarmerie du très officiel Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a pointé un important écart socio-territorial : si 26,4 % des Français considèrent ces institutions peu ou pas efficaces, ils sont 41,3 % de locataires HLM et surtout 51,1 % résidents en ZUS (Zone urbaine sensible). L'appartenance aux classes populaires joue nettement sur le regard porté sur les forces de l'ordre<sup>35</sup>. En fait, la plupart des monographies récentes sur les quartiers populaires insistent sur la banalité des tensions relationnelles

30. *Ibid.*, p. 459.

31. Sécail C., *Le crime à l'écran : Le fait divers criminel à la télévision française (1950-2010)*, Nouveau Monde Éditions, 2009.

32. Gorgeon C., « Police et public : représentations, recours et attentes. Le cas français », *Déviance et société*, 18-3, 1994, pp. 245-273.

33. Oblat T., Renouard J.-M., « Inégalités d'accès à la sécurité en ville, la police n'est pas coupable », *Les Cahiers de la sécurité*, 61, 2006, pp. 9-29.

34. Percheron A., « Représentations de la loi et de la justice chez les Français de 16 à 21 ans », *Droit et société*, 19, 1991, p. 384.

35. ONDRP, « Opinion sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie », *Grand angle*, 28, 2011.

entre la police et la population, en premier lieu les jeunes <sup>36</sup>. Cette défiance réciproque est notamment alimentée par la multiplication des contrôles d'identité qui visent d'abord les membres des minorités « visibles ». Pour ces dernières, la police incarne un pouvoir arbitraire et raciste, et au différend social se greffe souvent un différend ethnoracial. Quels que soient les ressorts de ces interactions conflictuelles entre les populations en question et la police, celles-ci se transforment fréquemment en délit d'outrage et rébellion, voire en émeutes <sup>37</sup>.

En effet, depuis le début des années 1980, ces formes de protestation, baptisées « violences urbaines » par la hiérarchie policière, ont refait une apparition remarquée sur la scène publique <sup>38</sup>. La gestion de ces protestations collectives renvoie à un savoir-faire en matière de maintien de l'ordre qui s'est d'abord constitué dans la gestion disciplinaire du monde ouvrier.

Ainsi, chaque épisode émeutier est l'occasion de rappeler à quel point en France la sécurité du pouvoir prime sur la sécurité quotidienne des citoyens. « Cette culture policière du maintien de l'ordre au service d'un État contesté est ainsi profondément enracinée dans l'histoire de France <sup>39</sup> ». À cela s'ajoute un mode de gestion de la tranquillité publique ou de la « sécurisation » des cités qui enferme les relations citoyens-police dans un cadre potentiellement rugueux, distant et défiant <sup>40</sup>. Ce modèle s'est mal adapté à la croissance, depuis un demi-siècle, des vols et des inconduites juvéniles, notamment dans les quartiers ghettoisés où le volume de transgression est élevé et où la défiance à l'égard de l'État est forte <sup>41</sup>.

Si ces questions ne sont pas nouvelles, elles ont été soulevées à nouveau au milieu des années 1970 avec la publication du rapport Peyrefitte <sup>42</sup>. À travers le retour du thème de l'îlotage ou de la « police de proximité », l'idée d'un rapprochement des méthodes policières avec la culture d'ancrage décentralisé des brigades de gendarmerie fut même discutée <sup>43</sup>. Dans sa recommandation n°83,

36. Voir par exemple l'ouvrage dirigé par Manuel Boucher : Boucher M., *Casquettes contre képis. La police de rue et l'usage de la force dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan, 2013.

37. Jobard F., « La couleur du jugement. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue Française de Sociologie*, 48, 2, 2007, pp. 243-272.

38. L'émeute n'est pas une forme nouvelle de protestation. Cf. Kokoreff M., *Sociologie des émeutes*, Paris, Payot, 2008 ; Mucchielli L., *Les émeutes urbaines : formes élémentaires de la contestation politique*, in Cretiez X., Sommier F. (eds.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2006, pp. 29-44.

39. Robert P., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève, Paris, Droz, 1999.

40. Bonelli L., *La France a peur*, Paris, La Découverte, 2008. ; Mohammed M., Mucchielli L., « La police dans les "quartiers sensibles" : un profond malaise », in Mucchielli L., Le Goaziou V., (eds.), *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 98-119.

41. Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2002.

42. *Rapport, Réponses à la délinquance*, Paris, La Documentation française, 1977.

43. Aujourd'hui, c'est plutôt le contraire qui est en marche.

le rapport Peyrefitte rappelait notamment la nécessité d'« améliorer les relations entre la police et les citoyens ». D'autres rapports ont, à intervalles réguliers et sans résultats significatifs, rappelé la nécessité de traiter ces dysfonctionnements<sup>44</sup>. Plus récemment, les efforts timides de l'ancien ministre de l'Intérieur (Jean-Pierre Chevènement) pour installer une police de contact et de proximité n'ont résisté ni à l'arrivée de la droite au pouvoir, ni aux nombreuses résistances qu'ont manifestées hiérarchies et syndicats policiers<sup>45</sup>. Par ailleurs, qu'il s'agisse de l'organisation des missions ou de la gestion des ressources humaines, les inerties institutionnelles ont été fortes et ont limité l'évolution des pratiques.

Toutefois, on est aujourd'hui loin des descriptions d'un Richard Hoggart qui insistait sur la méfiance des ouvriers face à une police complice des dominants. Le policier était celui qui « vous tient à l'œil », mais qui savait y faire avec l'homme du peuple dans une proximité ambivalente<sup>46</sup>. Aujourd'hui, entre les jeunes des quartiers populaires et les forces de l'ordre, il n'y a le plus souvent ni proximité, ni ambivalence. Il ne reste que de la distance pour les uns, des conflits larvés et des postures vindicatives, de plus en plus rugueuses, pour les autres. À la peur et au stress professionnel que font inévitablement naître des situations tendues, répondent parfois l'humiliation, les brimades et le renvoi au pénal. La force répond à la force, la surenchère policière (militarisation, judiciarisation) à la surenchère émeutière (durcissement des attaques).

Dans la cité des Hautes-Nouvelles et les autres quartiers que nous avons parcourus, la rue et sa mémoire collective regorgent de récits d'interventions policières qui dégénèrent, de tensions langagières ou émeutières, des récits actualisés par de fréquentes escarmouches de courte durée et de basse intensité. Cette défiance est réciproque tout comme son entretien : du côté de la rue, l'attitude dominante face aux violences et aux brimades policières consiste soit à chercher à « rendre les coups », soit à se résigner face à l'ordre des choses en entretenant une haine de la police et plus rarement en tentant de saisir la justice. Cette démarche est assez rare auprès des jeunes des quartiers populaires dont la méfiance envers la justice est forte. Pour ceux que nous avons interrogés, il y a une continuité logique entre les pratiques policières qu'ils dénoncent et le positionnement « suiviste » de la justice dans ce type d'affaires. Le clivage justice-police n'existe pas dans les affaires qui opposent policiers et jeunes de ces quartiers. Toutes les affaires d'outrage et rébellion que l'on a suivies de près (une trentaine depuis 2003) se sont terminées par la condamnation des mis en cause, sauf deux relaxes pour vice de forme. Inversement, toutes les plaintes à

44. Monjardet D., *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

45. D'autant que ce sont essentiellement des jeunes policiers inexpérimentés qui furent affectés à cette mission dont les objectifs n'étaient pas clairs. Roché S., *Police de proximité. Nos politiques de sécurité*, Paris, Seuil, 2005.

46. Hoggart R., *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

L'I.G.S durant la même période (8 initiatives au total) ont abouti à des refus d'enregistrement ou à des classements sans suite, même lorsque les requérants avaient réussi à mobiliser différents témoignages.

Ce tableau général doit évidemment être nuancé en fonction des sous-catégories d'habitants des quartiers populaires. Il existe une palette de postures à l'égard des forces de l'ordre. L'hostilité viscérale d'un certain nombre d'habitants cohabite avec des formes de soutien et de sollicitation sans faille, y compris, parfois, lorsque les forces de l'ordre prennent leur distance avec leur code de déontologie. Car au delà des tensions émeutières, ces territoires ciblés par les pouvoirs publics concentrent un niveau élevé de délinquance, notamment dans ses formes les plus visibles et les plus poursuivies. Délinquants et policiers, chacun avec leurs armes tentent d'étendre leur sphère d'influence et de contrôle, les uns pour asseoir leurs transgressions, les autres pour les réduire. Or, cette délinquance « sans abri » pour reprendre l'expression de J.-P. Brodeur <sup>47</sup>, est exposée au regard public, celui du voisinage et des institutions sociales locales. Un regard qui peut servir la résistance au travail judiciaire tout comme il peut lui nuire.

### Silence et soutien social : la prévention collective des « flags »

Les situations d'amorce d'intervention (réelle ou supposée) de la police <sup>48</sup> sont des moments propices à l'observation du soutien social des délinquants locaux – notamment les revendeurs de drogue – ainsi que de leurs stratégies de prévention des « flags ». Et c'est à partir de l'observation de ces moments très particuliers de la vie locale que nous avons repéré et sollicité les lanceurs d'alerte. Avant d'étudier la diversité de leurs profils et de leurs motivations, un mot sur la dimension spatiale de ces obstructions au travail policier.

La configuration urbaine influence directement le travail policier et les stratégies d'obstruction. Depuis sa construction (1970-1971), le quartier de l'enquête défavorise clairement le travail des forces de l'ordre <sup>49</sup>. La cité des Hautes-Noues prend la forme d'un semi-arc de cercle et est organisée autour de quatre types de lieux : une pelouse circulaire au centre, prolongée par une galerie commerçante et des équipements collectifs en terrasse <sup>50</sup>, sept unités d'habitation irrégulières organisées autour de placettes puis des espaces verts et des terrains de sport.

47. Brodeur J.-P., Jobard F., *Citoyens et délateurs. La délation peut-elle être civique ?*, Paris, Éditions Autrement, 2005.

48. Informée par la présomption ou l'observation de mouvements inhabituels de véhicules (banalisés ou non) de police ou bien, plus rarement, lors d'interventions plus importantes au regard des effectifs mobilisés.

49. Sur la genèse et la philosophie de l'architecte du quartier, cf. Texier S., Radouan S., *Denis Honegger*, Paris, Éditions du patrimoine, 2010,

50. Terrasse aujourd'hui remplacée par un parking. Sur la photo, il restait encore la moitié de la structure initiale.

L'un des aspects essentiels de ce projet architectural fut de distinguer radicalement espace piéton et espace automobile. Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que la municipalité a ouvert la cité aux véhicules à l'occasion de travaux de réhabilitation. L'autre inspiration forte de l'architecte fut de penser un lieu dans lequel les espaces de discussion, de circulation, de commerce et de vie institutionnelle sont resserrés, à « l'opposé du schéma ouvert des grands ensembles, chaque lieu se découvre et impose son identité »<sup>51</sup>.

Cette configuration – densité (6 000 habitants sur 1 km<sup>2</sup>) et proximité dans un cadre essentiellement piéton – a toujours posé problème aux pouvoirs publics et en premier lieu aux forces de l'ordre qui dénoncent depuis plusieurs décennies leurs conditions d'intervention. Malgré l'ouverture aux véhicules et la mise en place d'un parking extérieur aux abords de la pelouse, un seul accès est réellement exploitable pour pénétrer le cœur du quartier. Un accès facilement contrôlé et surveillé. L'élaboration du projet de restructuration urbaine (ANRU) à partir de 2005 a été l'occasion pour les acteurs de la sécurité publique de remédier à ces contraintes urbaines en obtenant – sans grande difficulté – la construction de plusieurs routes qui ont définitivement scellé l'identité piétonne de la cité à laquelle de nombreux habitants sont restés attachés<sup>52</sup>. Les nouveaux accès ne sont pas encore tous opérationnels mais, d'ores et déjà, l'organisation du trafic de cannabis s'est reconfigurée au rythme de l'avancée des travaux. Reste que le schéma ancien constitue toujours le schéma directeur : les lieux de regroupement des bandes ou les places du trafic se sont maintenus dans l'axe qui part du boulevard principal vers le ventre mou de la cité. Dans les perceptions de la population, l'arrêt de bus du boulevard principal constitue « l'entrée » de la cité. S'y concentrent les administrations, opérateurs sociaux, les commerces, ainsi que le commissariat de la ville, ce qui organise les mouvements de la population locale à partir d'un flux sud-nord.

Il y a deux types de lanceurs d'alerte. Ceux qui agissent spontanément et bénévolement et assument plus ou moins franchement leur initiative personnelle ; il y a également des salariés – les guetteurs ou « chouffes » en terme policier – qui prennent place dans le cadre de l'organisation locale du trafic de drogue. L'ensemble forme une espèce de chaîne informelle, dont l'action repose parfois sur les nouvelles technologies de communication. La téléphonie mobile permet de réduire le temps et l'espace nécessaire aux alertes, mais elle facilite également le traçage et la surveillance policière, nous y reviendrons.

---

51. *Ibid.*, p. 158.

52. La réunion de « concertation » à laquelle la population a été conviée s'est déroulée quelques jours avant le vote du projet au conseil municipal. Malgré la rhétorique « participative » de la municipalité, le projet a été scellé en amont et sans la population. Toute la communication officielle se situe à l'adresse suivante : <http://www.mairie-villiers94.com/documentation.html#pru>.

Note de l'été 2008 : suite à plusieurs vols violents au centre ville et à la gare, les forces de l'ordre (deux véhicules sérigraphiés et deux véhicules des BAC) s'activent autour et dans de la cité. L'une des victimes s'est installée dans l'un des véhicules afin de reconnaître ses éventuels agresseurs. La répétition des allers et retours et les contrôles d'identité destinés à l'identification des auteurs produisent des tensions dans la rue et progressivement les insultes commencent à fuser, puis plusieurs projectiles visent les véhicules sur le départ. Les policiers décident alors d'appeler des renforts et une bonne demi-heure après l'altercation, ces derniers (environ 80 hommes et femmes) s'apprêtent à investir le quartier. Avant d'intervenir, les forces de l'ordre se regroupent et s'organisent devant le commissariat qui se situe en face de la cité. Durant tout ce temps, de nombreuses personnes viennent prévenir les différents groupes d'adolescents et de jeunes adultes qui occupent l'espace public. Les modalités d'alerte sont nombreuses et variables selon l'âge, le profil et l'activité de celui qui prévient. Et dans la majeure partie des collectifs informés, il y en a toujours un pour s'assurer que les lieux de trafic et de stationnement des bandes obtiennent l'information. Ils sont même prioritaires. Dans l'esprit des habitants, ils constituent le cœur de cible, alors même que l'activité de cession de stupéfiants est, au regard de sa fréquence, de sa visibilité et de sa prévisibilité, le délit le moins sanctionné à Villiers-sur-Marne. Ce qui est loin d'être le cas des prédatations et des violences de voie publique, faisant de nombreuses victimes et qui sont davantage poursuivies. Même si des individus, notamment adolescents ou jeunes majeurs, participent aux différents trafics locaux tout en participant à d'autres transgressions (vols avec violence, cambriolage, bagarres, etc.), les deux domaines impliquent des fonctionnements, des habitudes et des stratégies qui deviennent rapidement antinomiques, nécessitant parfois, pour les cadres (patrons et gérants) du *deal*, de rugueuses régulations<sup>53</sup>.

Avant de s'intéresser au profil des « bénévoles », arrêtons nous sur celui plus homogène des salariés. C'est le travail des guetteurs et autres « chouffeurs<sup>54</sup> » dont le profil est très proche de celui du public des bandes de jeunes : il s'agit de garçons pour la plupart mineurs ou jeunes majeurs, en échec scolaire avec un très faible niveau de qualification. Aucun d'entre eux n'a d'activité professionnelle légale. Leur journée de travail dure entre 8 et 10 heures, pour un salaire variant – selon nos observations – entre 40 et 100 euros selon les villes et le poids économique du trafic local :

---

53. Mohammed M., *La formation des bandes*, op. cit.

54. « *Chouf* » signifie « regarder » en arabe dialectal maghrébin.

P. (17 ans, inactif, père éboueur et mère sans emploi). Entretien réalisé en Mai 2011 : « En fait tout dépend le truc qui y a à faire. D'habitude, ils ont pas besoin de nous en fait, la cité elle est pas grande et là où ils sont, ils ont l'œil tous seuls sur c'qui s'passe en fait. Ils ont jamais de bédo [*cannabis ou herbe*] sur eux, donc ils gèrent en fait. Nous ils nous appellent surtout quand y a trop de monde, genre le samedi, l'été ou des trucs comme ça, quand ils peuvent pas gérer les ienclis [*clients*] et surveiller quoi... Ou bien des fois, c'est rare, ça ils nous le disent pas eux, mais on le devine tout seul, quand y a genre... une livraison qui rentre ou qui sort... »<sup>55</sup>.

Le public habituel des bandes constitue un vivier « formé » et régulièrement sollicité pour cette mission. Ces derniers ont généralement une bonne connaissance du terrain et des habitudes policières, un regard entraîné (par des heures d'oisiveté) à l'observation des mobilités pédestres ou motorisés, au repérage des forces de l'ordre ou des « profils suspects ». Par ailleurs, ils connaissent les codes de la rue qui régissent l'usage de la parole et des informations sensibles. Ils concentrent, à première vue, toutes les qualités requises et tous les gages de fiabilité à la fonction de guet.

L'organisation de ce réseau d'alerte repose donc sur une bonne connaissance de l'espace et des habitudes policières. Les axes stratégiques (parking, itinéraires piétons et principal accès des véhicules) sont investis de deux manières. D'une part, par les choix d'ancrage des différents groupes déviants. Ces derniers, comme nous l'avons souligné, sont installés à quelques centaines de mètres les uns des autres, au niveau de l'arc intérieur. Ils ont une vue sur les accès des véhicules, de la pelouse et des principaux axes piétons (arrêts de bus, commerces, services publics). D'autre part, en postant leurs sentinelles essentiellement au niveau des entrées piétonnes de la cité les plus éloignées, proches des arrêts de bus et dont la vue est cachée par plusieurs bâtiments<sup>56</sup>. Les guetteurs circulent à pied, mais plus fréquemment en vélo ou en scooter, ils se déplacent très rapidement et peuvent communiquer par SMS et plus rarement par *talkie walkie*. Leurs motivations sont multiples : attachement au quartier et allégeance à son pôle déviant, proximité avec les acteurs de la délinquance, rejet intense de la police et de l'ordre social qu'elle représente, le tout étant efficacement scellé par des rétributions matérielles modestes en soi mais importantes au regard du pouvoir d'achat réel des adolescents en question. Enfin et surtout, l'argent gagné, même modeste au regard du taux horaire appliqué, permet d'allier pouvoir d'achat, présence locale et réputation.

55. Entretien réalisé avant l'ouverture de deux nouveaux accès ainsi que la reconfiguration du trafic local. Il y a dorénavant des guetteurs permanents.

56. Leur rôle consiste également à prévenir les « bouchons », c'est-à-dire des points de revente mobiles situés en amont des espaces permanents.



Toutefois, la part des « salariés » dans le fonctionnement de cette forme de prévention des interventions policières est bien souvent minoritaire, tout dépend de l'ampleur (chiffre d'affaire et capacités de recrutement), du moment du trafic (heures creuses ou périodes de pointe, transaction importante à sécuriser) ainsi que du niveau d'occupation de la rue (plus la rue est occupée, moins la présence de guetteurs salariés est nécessaire). Ceux qui redoutent le travail policier disposent de ressources locales plus variées. Dans la note d'observation précédente, la transmission de l'information a reposé en premier lieu sur une « chaîne civile » d'alerte, bénévole et hétéroclite : des adolescent(e)s et des jeunes non délinquants, des adultes, quelques mères de famille et un travailleur social ont passé le mot. Il n'a pas été possible de sonder tout le monde sur le moment, mais les nombreux échanges informels (des centaines) ou enregistrés (17) permettent de faire ressortir une pluralité de motifs et de régimes de justification de ces alertes bénévoles.

### Alertes et proximité relationnelle

Ces alertes peuvent d'abord être justifiées par la *solidarité familiale*. Celle-ci peut prendre deux formes : tout d'abord une solidarité critique de parents (au sens large) qui, tout en rejetant la délinquance, privilégie le lien familial :

F. (42 ans, vendeuse à mi-temps, 7 enfants). Entretien réalisé en décembre 2006 : « Moi c'est d'abord pour mon neveu que je sais qu'il est tout le temps dans les parages avec ses copains et dans ces magouilles aussi un peu, faut pas mentir. [...] Je suis pas d'accord avec ces magouilles mais je connais bien son histoire qui est pas facile – il a un peu morflé quand même – et surtout c'est un bon gars et... il a une p'tite fille et voilà tout. [...] Et aussi faut dire que le jour où ils traitent mon neveu, le jour où ils traitent Chirac et ses copains magouilleurs comme ils traitent mon neveu, alors peut-être je verrai les choses autrement, [...] mais en attendant, si je peux les prévenir, je préviens... et aussi je leur fais les remontrances pour arrêter leurs magouilles qui ne les emmènent nulle part. »

Pour trancher le dilemme des allégeances au groupe de référence ou à la loi, ces proches ne mobilisent pas seulement des explications d'ordre affectif : leur argumentation se veut compréhensive au regard des difficultés sociales et de l'histoire personnelle mouvementée des délinquants en question et puise également dans le registre plus politique des inégalités d'exposition et de traitement face aux agences pénales. En outre, même si cela n'apparaît pas souvent dans les entretiens, le coût familial d'un silence, tout comme d'éventuelles retombées négatives directes (comme le fait de gérer moralement ou matériellement les conséquences d'une interpellation ou d'une condamnation) doivent être pris en compte dans la compréhension de ce registre de soutien familial.

L'autre type d'alerte familiale renvoie à la solidarité des collatéraux – frères, sœurs, cousins et affiliés – dont la critique des délits est discrète, contrairement à leur valorisation d'une double allégeance basée sur l'affection et la compréhension liée au partage d'une même expérience sociale :

Jh. (29 ans, chauffeur-livreur, 5 frères et 1 soeur) : « D'abord pour qu'on soit d'accord, moi le petit [*son frère cadet*] je le juge pas parce que je suis passé par là. J'ai fait des conneries et je suis bien placé pour savoir que c'est une période... [...] et moi je te dis ça mais je suis pas le plus hard. M. lui, il est encore dedans et même... tu peux dire qu'il les encourage un peu... [...] Bon et y a en face des mecs qui veulent te mettre dans la merde, la police, la justice et tout... Ok tu fais des conneries tu dois payer, mais avec eux, la facture c'est toujours du lourd... [...] La garde à vue je connais, les contrôles je connais, les affaires qu'on essaie de mettre sur ton dos je connais, l'humiliation des darons au commissariat aussi, sans parler des baffes que tu peux te prendre et tout le reste. Pourquoi tu veux que je laisse mon reuf et mes parents subir tout ça ? »

Là encore, le rejet des institutions pénales et la protection familiale sont intimement liés et justifient – ce n'est pas assumé comme tel – la protection des activités délinquantes, c'est-à-dire d'un équilibre permettant d'attendre sans trop de remous que les transgresseurs passent « à autre chose ». Dans une minorité de fratries, ces logiques de protection s'approcheront davantage d'une logique de complicité au sens pénal de collaboration consciente et de convergence d'intérêts. Dans ce dernier cas, le soutien est obligatoire.

### Alertes et solidarités socio-territoriales

Dans des registres assez proches, d'autres formes de lien sont mobilisées pour justifier de limiter la surface d'action policière. Elles s'expriment dans l'espace public du quartier et concernent principalement la population juvénile. Elles renvoient à l'ensemble des interactions résidentielles qui sont à la base d'un sentiment d'appartenance communautaire<sup>57</sup>. Ce « nous » du quartier est une strate spécifique qui s'articule aux autres « nous » (familial, ethno-racial, statutaire, religieux, etc.) du « moi ». Ce « nous » élargi repose sur la ressemblance sociale, la proximité urbaine, une vision du monde et des référents symboliques communs, c'est-à-dire un cadre primaire<sup>58</sup> de socialisation composé d'une mémoire, d'un langage, d'identités et d'attitudes standardisées accessibles à tous. Pour autant, la rue est fragmentée et si les « sentinelles »

57. Dans le sens de communauté locale d'expérience définie par la ressemblance sociale et résidentielle.

58. « Est primaire un cadre qui permet, dans une situation donnée, d'accorder du sens à tel ou tel de ses aspects, lequel autrement serait dépourvu de signification », Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991, p. 30.

sont nombreuses, ceux qui s'abstiennent de prévenir les cibles policières potentielles le sont davantage. Le spectateur silencieux et « neutre » est majoritaire, c'est la posture normale. Un silence qui marque les limites de la solidarité au sein de ces quartiers sans pour autant se traduire pas une collaboration avec les agences pénales. Posture qui exprime une distanciation avec la rue déviante et ses conséquences négatives sur l'environnement social local ; avec des institutions pénales illégitimes ou bien jugées incapables de sécuriser des initiatives contraires aux intérêts de la rue et de ses acteurs, notamment ceux qui vivent de la délinquance ; enfin en raison du climat d'intimidation sur lequel nous reviendrons.

Ainsi, en dehors des familles, la rue qui alerte est d'abord une rue juvénile. Elle le fait au nom de trois principes distincts par leur nature, mais souvent articulés entre eux. Ceux-ci s'expriment dans des combinaisons variées et se fondent toutes sur la partage d'une même condition, une critique de l'ordre social et le rejet des institutions pénales incarnées par des contrôles policiers régulièrement éprouvés. Ainsi, les jeunes enquêtés se réfèrent en premier lieu aux solidarités amicales :

E. (16 ans, Lycéen en terminale, père sans emploi, mère employée municipale) : « oui ok ils bicravent [*vendent de la drogue*] et y en a qui agressent n'importe comment, mais ça reste des potes du quartier, des mecs avec qui on a grandi et ça... ça c'est pas rien [...]. À côté de ça, les keufs c'est les gars qui me cassent les couilles depuis que j'ai dix piges même si je reste tranquille dans mon coin ».

Ici, l'histoire commune, la mémoire des expériences, le partage d'une même condition sont scellés par un lien affectif. L'affection, au-delà des émotions qu'elle provoque, fait office de valeur, de principe d'allégeance qui dépasse de loin le profil des acteurs impliqués (notamment la police). La référence aux brimades policières ne doit pas occulter les multiples situations dans lesquelles cette solidarité amicale mobilise.

Les solidarités territoriales en constituent un prolongement logique, une forme d'extension des amitiés pour certains acteurs :

W. (21 ans, maçon intérimaire, Père décédé et mère femme de ménage). Entretien de mars 2008 : « la tesse [*citée*] mon gars, le tetter [*terrain – la rue*] c'est mon univers alors j'le défends, j'le préviens et c'est tout, c'est simple ».

L'auteur de ces propos se réfère à un principe d'allégeance au territoire, au quartier, à « la réputation de la cité ». Il exprime un attachement à un espace jugé central au nom d'expériences individuelles et collectives positives (émotions collectives, prises de risque, jeux, souvenirs, etc.). Mais surtout, son pro-

pos repose sur une vision de la cité comme un territoire identitaire avec ses codes, ses langages, ses solidarités, son histoire propre et sa pluralité. Cet attachement génère un sentiment d'appartenance à une communauté locale avec sa cohérence et sa capacité à reconnaître ses membres. C'est, dans un sens durkheimien, un lieu d'intégration pour ceux qui y développent des rapports de sociabilité, un « village dans la ville <sup>59</sup> ». Le quartier offre des statuts sociaux accessibles, non balisés par la société dominante et dont la valeur ne dépend pas d'une validation adulte. Ces enjeux symboliques de compensation renforcent le sentiment d'allégeance et la territorialité d'identités sociales. Une allégeance statutaire pour ceux dont le statut et la position sociale sont imbriqués à leur réputation, à celle de leur bande ou de leur quartier et qui doivent donc s'engager dans la défense, la fabrique et l'entretien du prestige collectif. Ces acteurs ont intériorisé les obligations de solidarité, corollaire du droit à la protection. La cité devient alors un « blason » lorsque convergent le « nous » du quartier et le « moi » social, un espace à défendre contre les instances du « eux », notamment la plus impopulaire d'entre elles, la police.

Il existe enfin une version ethnoraciale de ces solidarités qui se manifeste chez ceux qui considèrent que le ciblage policier relève avant tout d'un profilage racial :

El. 18 ans, sans emploi (père magasinier, mère sans emploi).  
Entretien de Novembre 2011 : « tu crois que j'veais laisser les keufs bouffer du renoi sans rien faire ? À part un pédophile que je pourrai jamais défendre, bien sûr que si j'peux éviter qu'un refré se fasse cogner, j'le fais. »

Un argumentaire qui renvoie à une conflictualité verticale visant les représentants présumés hostiles du groupe majoritaire, celui des dominants, des racisants qui se retrouvent à leur tour racisés à travers le processus classique de contre-stigmatisation. Le niveau de lecture mobilisé passe des équilibres locaux aux rapports sociaux globaux, à la jonction négative entre la question sociale, l'expérience raciale et l'ordre territorial, ce que Robert Castel nomme la discrimination négative. Il s'agit d'une conflictualité qui prend racine dans la segmentation raciale de l'ordre social. Du coup, l'action policière n'est pas seulement considérée comme le volet répressif de la relégation, elle est parfois perçue comme le symbole d'une domination, voire d'une persécution blanche ancienne et durable. Rappelons que l'origine et la couleur de peau jouent un rôle direct sur le niveau d'exposition à la police <sup>60</sup>, les relations tendues qui en découlent et le type de traitement judiciaire <sup>61</sup>.

59. Young M., Willmott P., *Le village dans la ville*, Paris, PUF, 2010.

60. Lévy R., Jobard F., *Profiling Minorities: A Study of Stop-and-Search Practices in Paris*, Open Society Institute, 2009.

61. Jobard F., « La couleur du jugement... », *op. cit.*

## Alerte et soutien de classe

Du côté des adultes qui n'appartiennent pas à l'entourage proche (amical ou familial), l'alerte est plus rare et les motivations plus « politisées ». La référence au rejet suscité par les fractions les plus déviantes et les plus dérangeantes de la jeunesse locale sert régulièrement à expliquer l'appel à la police par une frange des habitants de la cité. Ces explications insistent sur la centralité de l'antipathie et de la défiance à l'égard des auteurs de désordres. L'hypothèse inverse est rarement mise en avant. Or, il s'agit d'un principe fréquemment évoqué par certains adultes lorsqu'ils se muent en sentinelles :

H. 51 ans, (chômeur, divorcé et père de 3 enfants). Entretien de mai 2011 : « Moi j'ai pas de problèmes avec eux, ils sont polis avec moi, des fois ils me proposent de me rendre service, quand je leur demande de faire moins... de gêner moins, ils font un effort. Non j'ai plutôt des bons... un bon avis sur eux même si c'est regrettable ce que fait tel ou tel... c'est leur vie, je leur dis des fois. [...] Par contre, les poulets en face, ils sont imbuables et tellement racistes avec eux. Je suis au rez-de-chaussée et j'entends tout quand ils attrapent ou ils fouillent quelqu'un. Si les gens savaient... ».

Il ne s'agit certes pas d'une posture majoritaire dans la population (ce fut celle des quelques travailleurs sociaux et militants associatifs que nous avons également aperçus en train d'alerter la rue d'une intervention imminente). Toutefois, cet extrait nous renseigne sur des variations dans la communication sociale des jeunes qui occupent l'espace public. Si leurs proches sont globalement ménagés, ils entretiennent avec quelques voisins une certaine courtoisie, des échanges de services, une forme de communication positive pas toujours désintéressée<sup>62</sup>. Une posture qui, là encore, fait systématiquement référence au travail jugé négatif des forces de l'ordre et de leurs modes d'intervention décrits comme brutaux et irrespectueux :

H. (56 ans, maçon, marié, 4 enfants) Entretien de mai 2011 : « à choisir entre protéger des mômes qui sont parfois agressifs et prévenir des policiers violents et racistes, j'ai fait mon choix, c'est nos mômes du quartier, tant que c'est comme ça, je préviens si je vois une descente [...] d'abord les descentes ça finit sur le dos des innocents, alors... »

Ici, la prévention des interpellations prend la forme d'une prévention des « bavures » ou des erreurs judiciaires. Un argumentaire qui sert à la fois à justifier une démarche illégitime du point de vue du droit et des normes domi-

62. Certains cadres du trafic de drogue ne cachent pas le rôle décisif des « nourrices » (des résidents appointés pour stocker de la drogue et de l'argent) dans le fonctionnement de leur activité.

nantes, mais qui repose également sur une réalité. Par exemple, lorsqu'elles sont prises à partie, il est fréquent que les forces de l'ordre investissent massivement la cité. Le temps de réunir et de coordonner les renforts, les individus à l'origine du déploiement de force se sont bien souvent mis en retrait (après avoir été prévenus). Lors de ce type d'intervention, la tension est forte, des dizaines de personnes sont contrôlées, intimidées, bousculées, les parents qui tentent d'intervenir également et les forces de l'ordre peuvent être prises à partie. Il est bien rare que ces dernières quittent les lieux sans avoir interpellé quelqu'un, ce qui provoque la colère et l'indignation de ceux qui, parmi les habitants, ont vu ou se sont renseignés sur le déroulement des événements. Enfin, cette prévention des bavures peut se muer en rejet du « système » :

J.-L. (40 ans, père de 3 enfants, sans emploi). Entretien d'avril 2010 :  
 « le système, Sarkozy, le maire et tous leurs pions ils nous ont mis là comme des sauvages, ils nous ont regroupé la misère ensemble et ben la misère elle a des conséquences hein ! Et ben on nous met ensemble et ben nous on est ensemble solidaires contre le système voilà ».

Cette bienveillance adulte – qu'elle soit familiale, anti-police, antisystème, pro-jeune – va parfois au-delà de l'alerte orale. Lors de courses-poursuites ou lors d'émeutes, certains n'hésiteront pas à ouvrir les portes de leur logement le temps que le risque d'interpellation s'éloigne. Ainsi, au-delà des quelques cas de vulnérabilité personnelle, la solidarité au quartier et le rejet de la police se mêlent et se renforcent mutuellement. Le clivage « nous » - « eux » demeure central dans ce mouvement collectif et hétéroclite de protection des acteurs de la délinquance. Et mis à part leurs alliés objectifs et autres associés, ce ne sont pas leurs comportements transgressifs qui sont protégés par cette « chaîne » – ceux-ci pèsent au quotidien et posent problème aux informateurs – mais avant tout un lien d'empathie, d'attachement, d'appartenance commune ambiguë, articulé à une défiance vis-à-vis de l'ordre social, la police, surtout certains de ses modes opératoires qu'observent ou éprouvent une partie de la population locale. Des sentiments renouvelés et renforcés par la dégradation sociale du quartier, ainsi que par chaque contrôle perçu comme injustifié, chaque interpellation jugée incorrecte et chaque usage de la force désigné comme illégitime.

Ce qui frappe ces régimes de justification et leur discrète mise en application c'est la transversalité de la critique de l'ordre social et la conscience d'appartenance à un groupe dominé. Des attitudes peu visibles à l'oeil nu – un sifflement, une petite phrase, un mouvement de tête et de visage suggérant le repli, etc. – qui ont, en quelques secondes, la capacité de neutraliser des initiatives policières. Des obstructions plus ou moins spontanées, souvent articulées à une critique de l'ordre et du pouvoir que décrit fort bien James Scott dans son livre sur les arts de la résistance. Son analyse des plis de « l'infra-politi-

tique » (« *infrapolitics* »), renvoie précisément à ces résistances invisibles et non coordonnées qui donnent sens à certaines pratiques « cachées » des groupes dominés. Même s'il est difficile de neutraliser les effets de nos questions dans l'élaboration des justifications recueillies, le contenu convergent des argumentaires donne une certaine épaisseur à l'hypothèse d'un soutien social multiforme aux acteurs de la délinquance locale. Pour autant, ce soutien social bénévole est-il totalement libre ?

### Silence subi

On peut considérer cette question positivement dans la mesure où le fait de ne pas lancer d'alerte n'est pas coûteuse, sauf pour les salariés ou assimilés (généralement des proches des salariés qui bénéficient parfois de la générosité des trafiquants<sup>63</sup>). La majeure partie des habitants se désintéresse des activités délinquantes organisées dans la rue. Par ailleurs, les délinquants locaux ne sont pas considérés comme des « bandits sociaux » au sens où les décrit E. Hobsbawm, c'est-à-dire des transgresseurs criminalisés par les élites ou les classes moyennes et héroïsés par le petit peuple<sup>64</sup>. Au contraire, ils exercent une pression globalement négative sur leur environnement et bénéficient au mieux d'une bienveillance villageoise de la part des habitants qui les connaissent, connaissent leurs familles, qui adoptent une lecture sociale de leurs désordres ou dont le rejet du « système » est si fort qu'il nourrit une empathie, modeste et ambiguë, à l'égard de ceux qui s'y confrontent directement. Leur présence clive les locataires qui s'opposent sur les causes et les solutions à y apporter. Leur inscription territoriale provoque rejet social et hostilité d'une autre partie du voisinage qui n'hésite pas à solliciter la police. Dès lors, de ressource, le regard public peut devenir un risque, un risque que la rue déviante prend également en compte et en charge.

En effet, la présence quotidienne des inaffectés (ni en formation, ni en emploi), trafiquants et autres bandes, ou leurs usages du temps les surexposent à la réaction sociale. Comme le notait justement J. Monod au sujet des bandes, elles ont une « temporalité mythique différente du temps des autres<sup>65</sup> ». Vu qu'elles « commencent leur journée lorsque d'autres la terminent » (un commerçant), les cibles policières sont en décalage perpétuel avec les temporalités dominantes rythmées par l'activité économique et administrative, d'autant plus qu'il n'existe aucun espace nocturne adapté. Même lorsqu'elles se défendent de vouloir gêner, les conduites qu'elles jugent « normales » sont des inconduites et des « incivilités » pour l'environnement immédiat. Cette oisiveté a de multiples répercussions : elle dérange et cristallise la colère du voisinage immédiat qui, après des tentatives personnelles de régulation, se plaint à la mairie et s'en remet surtout à la police<sup>66</sup>. Les institutions publiques sont

63. À travers l'offre de repas, le prêt de motos, etc.

64. Hobsbawm E. J., *Les bandits*, Paris, Zones, 2008 (1972).

65. Monod J., *Les Barjots*, Paris, Julliard, 1968, p. 293.

ainsi appelées à gérer des antagonismes locaux qui révèlent l'absence ou l'inefficacité d'une « médiation citoyenne à la fois légitime aux yeux des enquêtés et déconnectée du contrôle institutionnel <sup>67</sup> ».

Le recours à la police est fréquent. La dissonance ressentie entre la fréquence des appels et l'incapacité des pouvoirs publics à réguler ces regroupements problématiques décourage ou radicalise certains locataires excédés, mais rarement au point d'aller au bout d'une procédure judiciaire. Une partie de ces actes quotidiens sont pénalement qualifiables mais rarement poursuivis : nuisances sonores, obstruction du passage dans les espaces collectifs, dégradations plus ou moins graves du mobilier urbain, plus rarement des atteintes aux biens privés, mais surtout le trafic de stupéfiants et les contraintes qu'il implique. Des écarts sensibles de définition et de représentation de ces désordres existent parmi les délinquants locaux, leurs victimes et ceux qui ne partagent pas la vision des premiers, mais ne se reconnaissent pas non plus dans les doléances jugées « excessives » des seconds <sup>68</sup>. Une partie des habitants s'accommode de cet état de fait alors qu'une autre frange de résidents en souffre réellement et perçoit son espace de vie comme un lieu oppressant et non régulé <sup>69</sup>. Leurs sollicitations des forces de l'ordre ou des services municipaux (police municipale, cabinet du maire) représentent donc une menace pour les auteurs de désordre et en premier lieu les réseaux locaux de commerce de drogue.

Les cadres du *deal* sont conscients que leur activité est impopulaire, qu'ils n'ont pas les possibilités financières leur permettant d'asseoir un pouvoir de type philanthropique et qu'il leur revient de sécuriser leur approvisionnement et leurs transactions. Parmi les risques qu'ils ont à gérer (gestion des dettes, concurrents offensifs, clients insolubles, arnaque et braquage), la résistance au travail judiciaire est centrale. Elle consiste à mettre hors de portée des enquêteurs les preuves <sup>70</sup> sur l'approvisionnement et la revente de stupéfiants en s'associant avec des interlocuteurs « fiables », c'est-à-dire reconnus comme tels dans les milieux concernés ou en limitant l'exposition technologique

66. Sanselme F., « Ce que l'on demande à la police la nuit : six mois de mains courantes dans une ville française », *Revue Suisse de Criminologie*, 2, 2005, pp. 20-33 ; Zauberman R., « Renvoyants et renvoyés », *Déviance et Société*, VI, 1, 1982, pp. 23-52.

67. Milburn P., *La médiation : expériences et compétences*, Paris, La Découverte, 2002, p. 167.

68. Ils stigmatisent certains « excès passagers » et entretiennent une plus grande proximité avec la clientèle des bandes.

69. Debarbieux É., *L'oppression quotidienne, Recherches sur une délinquance des mineurs*, Paris, La documentation française, IHESI, 2002.

70. Il est fréquent, après un événement marquant ou s'agissant de formes visibles et ancrées de criminalité, que des informations circulent et que des individus prétendent savoir ce qui s'est passé. C'est parfois le cas et ces récits remontent assez facilement vers les pouvoirs publics, certains services municipaux, mais également aux oreilles des forces de l'ordre via des circuits variés. Mais l'information n'est pas synonyme de preuve et cette distinction est importante. Ce décalage entre d'un côté les facilités d'accès à l'information et de l'autre, les difficultés de leur conversion pénale, pointe justement la question spécifique des résistances au travail policier.



(limiter toute traçabilité, éviter les écoutes, etc.). Lorsque le trafic est implanté dans des espaces résidentiels denses, il est rendu visible par les allées et venues des clients et par les dispositifs d'accueil et de surveillance des revendeurs. Même si la transaction se fait à l'abri, sa préparation est facile à repérer. Il est donc assez banal que la population connaisse les lieux et les acteurs du « business », tout comme il est facile de repérer les lieux et les acteurs des bandes.

Autrement dit, l'information circule et elle est facilement captable par les autorités publiques. Comment faire pour réguler ces informations ? C'est cet enjeu qui permet de saisir les principales fonctions de la culture et de l'organisation de l'*omerta*. Celle-ci vise à limiter la circulation d'informations concernant des faits pénalement qualifiables et également à éviter la transmission de ces informations aux agences pénales. Cette distinction entre information et preuve est importante : si la première paraît inévitable (car « il est impossible d'empêcher les gens de trop parler »), la seconde est tout à fait sanctionnable en raison de sa traçabilité<sup>71</sup>. Du coup, côté policier, l'accès à l'information est inévitablement plus aisé que l'accès aux preuves. Le refus de collaborer auquel l'institution se heurte très souvent ne se limite pas aux représentations négatives, quoique ambiguës, qui l'entourent. Autrement dit, la défiance à l'égard de la police ne constitue pas (ou plus) la principale protection des acteurs locaux de la délinquance, notamment la plus ancrée et la plus rémunératrice.

Leur principal atout réside dans la régulation de la parole. La culture de l'*omerta* leur est donc impérative et repose sur un ensemble de normes et de règles solidement ancrées, mais surtout sur de sévères sanctions en cas de transgression.

L'*omerta* s'impose à travers le rejet de la figure du délateur, de la « balance », véritable « collabo », dont la trahison ne peut rester sans conséquences. Le rejet des délateurs est loin de n'être qu'une posture juvénile ou une règle défendue par ceux qui ont un intérêt direct à l'évitement du travail policier. C'est ce qui fait la force de cette règle : de nombreux adultes la partagent également. Récemment, suite à l'interpellation et la mise en détention d'une dizaine de mineurs et jeunes majeurs de la cité, plusieurs parents, notamment des mères de famille, m'ont sollicité afin que je signe une pétition contre une militante associative. Il lui était reproché trois choses : de collaborer étroitement et dans son intérêt personnel avec le cabinet municipal en matière de prévention mais également de sécurité ; d'avoir été informée de la vague d'interpellation qui devait également viser son fils et son neveu et d'avoir envoyé ces derniers dans son pays d'origine quelques jours avant les perquisitions ; mais surtout d'avoir donné les noms de nombreux adolescents

---

71. Et ce malgré la mise en place du témoignage sous X. En questionnant de nombreux adultes sur celui-ci, il ressort qu'il apparaît également comme un risque en raison d'une faible confiance accordée aux institutions pénales et de la possibilité d'être reconnu par recoupement.

interpellés sur la base d'images de vidéosurveillance. Sur le premier point, sa récente promotion d'agent de nettoyage à chargée de mission a servi d'appui à cette croyance, même si son engagement associatif est ancien et non négligeable<sup>72</sup>. Sur les deux autres points, nous n'avons pas pu vérifier la véracité des accusations, mais ceux qui les portent en sont convaincus et sont parvenus à diffuser l'information. La militante en question, mère d'une famille de grande taille, a subi une forte et rapide disqualification locale, notamment à l'intérieur des réseaux associatifs et communautaires qu'elle fréquentait avec une position dominante. Son statut de mère l'a protégée d'atteintes physiques ou de menaces directes, par contre ses enfants font face à des formes plus diffuses d'accusation et de stigmatisation.

Des nombreuses discussions entre adultes ou entre jeunes ayant émergé suite à ces événements, aucune ne remettait en cause le statut négatif de la délation. Pourtant, les interpellés ont commis des actes (essentiellement des vols violents qui ont fait des victimes normalement et localement considérées comme « intouchables » : une femme très âgée, une autre enceinte ou une mère de famille voilée) qui ont outré de nombreux habitants, y compris ceux qui occupent la rue<sup>73</sup>.

Cependant, le consensus anti-délation ne constitue pas un mode de résistance au travail policier suffisant. Son efficacité est partielle et limitée à une frange réduite de la population. Les acteurs locaux de la délinquance en sont d'ailleurs fort conscients et soulignent la nécessité d'une pression supplémentaire sur leur environnement :

O. 30 ans, revendeur de cannabis et salarié. Entretien de Novembre 2010 : « Que ce soit tes concurrents ou même des habitants de la cité qui pourraient parler, le seul truc qui marche vraiment, et encore pas tout le temps, c'est la crainte... c'est la peur de t'en prendre une ou de passer pour une poucave. [...] Moi je pense que les gens ils préfèrent les keufs que nous, à ouais, ça c'est sûr. Mais ils ont plus peur de nous que des keufs... et ça aussi c'est certain ».

Cette culture de l'*omerta* n'est pas propre à ces milieux et à ces acteurs, elle soude tous les groupes ou les corps dont tout ou partie de l'activité nécessite de garder sous la contrainte, par conviction ou par intérêt, des secrets et informations dont la divulgation aurait des conséquences négatives. Cela est valable par exemple pour la « délinquance sous abri », c'est-à-dire essentielle-

72. On ne rentrera pas dans le détail ici, mais il y aurait beaucoup à dire sur l'instrumentalisation municipale de cette militante.

73. Quelques jours avant l'intervention policière en question, certains des interpellés avaient même été durement frappés par quelques « grands » qui souhaitaient ainsi rappeler que la délinquance avait ses règles, mais également que la fréquence et la gravité de leurs actes maintenaient une présence policière permanente autour de la cité. Il y a donc eu, en coulisse, délégitimation et application d'une peine à l'égard de ces « transgressions déviantes ».

ment la délinquance économique (« à l'abri du siège de l'entreprise et des banques (grande délinquance économique) ; à l'abri des boutiques (petites escroqueries) ; à l'abri du domicile ou du bureau (fraude fiscale) ; la délinquance d'État (...) à l'intérieur des bâtiments de l'État (ministères, commissariats, prisons) »<sup>74</sup> ou bien des infractions intrafamiliales.

Mais la dimension publique et visible de ces formes de délinquance, tout comme l'intense ciblage policier de ces groupes et de ces territoires marginalisés, augmentent les risques d'interpellation et impliquent de faire pression sur l'ensemble de la population locale. Contrairement au secret complice dont pouvaient bénéficier, dans d'autres espaces et/ou d'autres temps, les « bandits sociaux », les cadres actuels de la délinquance rémunératrice organisent leurs activités à partir d'un silence contraint. Celui-ci repose donc sur la peur. Une peur du déviant et de sa potentielle dangerosité, une forme de peur archaïque que les délinquants ne créent pas mais qu'ils actualisent régulièrement. C'est la peur des atteintes physiques, des pressions psychologiques ou des atteintes aux biens. C'est également la peur de se retrouver mis au ban de la communauté locale par une activation des circuits du ragot. La menace de ces atteintes – qui se cumulent dans la réalité – est encore plus intense lorsque les populations sont captives.

La prohibition de toute collaboration avec la police est ancrée dans les mentalités et fait partie du sens commun, d'une culture vive largement entretenue par l'industrie cinématographique ou télévisuelle, mais également et de manière plus suggestive encore par les musiques contestataires, comme par exemple les artistes du rap français, de loin les plus écoutés dans les espaces de l'enquête. La figure de la « poucave » ou de la « balance » est une figure unanimement rejetée dans le monde du rap. Le rejet des « balances » est indissociable du rejet de l'institution policière. L'un des titres les plus célèbres sur le sujet – intitulé « balance » – a été écrit et mis en image par le collectif Mafia K1 Fry (*cf.* encadré).

Ce texte « canonique » est sans concession vis-à-vis des « balances », dont la trahison les expose à un régime permanent d'intimidations, de menaces, de violences et de sévices, à un rejet définitif du quartier et de la rue, autrement dit à un statut de paria qui ne laisse aucune alternative au départ ou à une vie « fantomisée ». La plupart des métaphores mobilisées pour qualifier « la balance » relèvent du registre sexuel ou pornographique : celle-ci est tour à tour assimilée à une prostituée (le mot « pute » est le plus utilisé) à un homosexuel (l'image de la pénétration anale est centrale) ou à un travesti. Au regard des normes de référence, ces comparaisons en disent long sur le statut « impur » de la balance et de la nécessité de la sanctionner durement. Il existe

---

74. Brodeur J.-P., « Introduction. La délation organisée », in Brodeur J.-P., Jobard F., 2005, *op. cit.*, p. 7.

même une ligne de vêtement qui surfe sur ce « commandement » de la rue (<http://www.antipoukave.com>).

### Extraits de « Balance » (Mafia K1 Fry)

Tu deviens tout rouge, t'as chaud, tu t'reconnais  
C'est à toi que j'parle balance

Tu m'reconnais, p'tit enculé, on peut pas t'aimer  
Tu parles de moi aux flics, où est l'intérêt ?

(...)

Alors t'as chaud, c'est cramé

Tout le monde sait que t'as balancé

T'oses même plus te balader dans le quartier, t'es grillé, fiché, poucav Sur toi ça parle,  
y'a plus d'un contrat sur ton crâne On a même parlé de toi à l'émission Tout Le Monde  
En Parle Alors t'es vert, t'as ouvert ton derrière au commissaire On sait plus comment te  
faire taire, t'es victime d'effets secondaires Hey yo, faut pas violer la loi du silence Hé  
gros, balance, et nous du haut d'un pont on te balance

(...)

Comme c'est souvent le cas dans ce type de production musicale, le texte et le clip qui l'accompagne forcent le trait. Non pas que le scénario présenté soit une fiction, mais plutôt qu'il occulte les scénarios punitifs les plus fréquemment observés, c'est-à-dire des violences physiques moins intenses, mais surtout une mise au ban qui est généralement anticipée par les délateurs en question. Plus largement, il nous semble que l'intensité de la punition soit corrélée aux enjeux matériels et aux conséquences de la délation (conséquences économiques ou pénales, etc.). Cela reste à vérifier. Les fonctions sociales de ce type de texte ne sont pas tant de raconter une réalité exhaustive que de rappeler les règles en vigueur et surtout la vigueur de ces règles. Une vigueur qui repose sur l'effectivité de la réaction, des poursuites, des sanctions à l'égard des « balances ». Les récits de la rue regorgent d'histoires sordides d'humiliations, de violences voire d'homicides dont des « poukaves » auraient été victimes. Des histoires qui, pour la plupart, se seraient déroulées ailleurs ou jadis, mais dont la vive transmission permet de maintenir la norme et la certitude des sanctions. Ces histoires sordides cohabitent avec des événements vécus, d'une intensité moindre mais dont la capacité dissuasive est remarquable :

Note de mai 2005 actualisée en 2010 : L. vient de sortir de quatre mois de prison. Incarcéré pour un braquage commis avec trois autres jeunes (mineurs au moment des faits et également incarcérés), il est soupçonné d'avoir « balancé » ses pairs. L'information se diffuse rapidement, sans que l'on sache d'où elle a émergé et sur quels éléments elle se fonde. Je n'arrive pas à identifier la source, on m'informe seulement que l'aîné d'un des condamnés est en colère et qu'il répète à tout le monde que la sanction sera terrible. Personne ne cherche vraiment à vérifier la véracité d'un propos qui, à force de répétition et au vu de la colère des proches des condamnés, ne fait

aucun doute. Pendant une semaine, il n'y a pas un jour sans que l'on m'aborde avec cette phrase « t'es au courant ? » ou « t'as vu le truc de ouf ». Une partie des discussions tourne autour des spéculations sur la sanction qui attend L. : séquestration, coup de couteau, tabassage collectif, agression sexuelle de sa sœur âgée de 16 ans... Prises au mot, ces perspectives sont plus inquiétantes les unes que les autres et l'esprit de surenchère pousse chacun à en rajouter. Les choses se tassent ensuite, sauf pour la famille de la « balance » présumée qui subit des regards agressifs, des refus de salutation et pour la cadette, des menaces plus directes. Une pression sociale qui s'ajoute aux effets négatifs de cette première incarcération. Durant ces quatre mois, les parents ont été questionnés par d'autres adultes sur la véracité de la délation, ce qu'ils niaient (tout comme leur fils incarcéré), leur fille a subi une pression plus intense au lycée, notamment de la part d'adolescentes de la cité qui se sont saisies de cette affaire pour régler des antagonismes antérieurs. À l'approche de la sortie de prison, la famille a décidé d'éloigner durablement L. pour sa sécurité et sûrement pour lui aménager un avenir moins lugubre. Ce dernier, déçu, ne s'est pas réellement opposé. Il s'est d'abord installé chez un oncle dans les Bouches-du-Rhône avant de résider chez sa sœur au nord-ouest de la région parisienne, alors que le terrain d'enquête est implanté au sud-est. Après quelques retours furtifs à partir de 2008, il n'est revenu à Villiers-sur-Marne qu'en 2010. Mais la rue n'a pas oublié cette histoire et reste un lieu qu'il ne pourra plus investir (depuis son retour il est en emploi), le temps a eu des effets modérateurs sur le sentiment de vengeance.

Ce cas n'est pas spectaculaire mais révélateur d'un climat et de l'efficacité des discours punitifs visant la délation. Si la délation est plutôt rare, l'éloignement contraint est quant à lui fréquent et peut durer plusieurs années ou donner lieu à des départs définitifs. Les complices de L. ont passé quelques semaines en prison pour leur participation au braquage alors que ce dernier, outre les quatre mois de prison justifiés par son âge (majeur au moment des faits), a vécu un déracinement familial, amical et résidentiel. Un prix exorbitant également supporté par ses proches.

Si le départ s'impose, c'est que la délation est rare et que cette rareté impose de faire des exemples. Les sanctions qui visent les « balances » choisissant de rester ou qui n'ont pas d'autre choix sont donc la plupart du temps spectaculaires (très violentes) et rendues publics. Sans cela, les cadres de la rue risquent, par leur « mollesse », de susciter des convoitises, une concurrence endogène ou exogène au quartier, de donner confiance à ceux dont les témoignages peuvent permettre de ficeler des entreprises judiciaires.

Mais au-delà de ces punitions rares et exemplaires, l'*omerta* se déploie à travers une multitude de pressions, d'intimidations, d'attitudes suspicieuses à l'égard des individus, jeunes ou voisins, qui suscitent des doutes par une attitude hostile ou la manifestation de leur mécontentement :

Note de mai 2007 : L'une des bandes du quartier dont une partie des membres est impliquée dans la distribution à petite échelle de cannabis a investi un hall d'immeuble. Situés sur une terrasse en hauteur, les trois immeubles de l'unité sont accessibles par un unique escalier que l'on emprunte par le parking. Or cet escalier est investi quotidiennement par la bande en question. Il lui arrive d'en réguler l'accès. Les dizaines de locataires qui vivent dans ces immeubles n'apprécient guère cette gêne mais s'y sont accommodé. Lorsqu'ils ne sont pas sous l'effet de psychotropes, les jeunes tentent également de limiter les désagréments. Une poignée de locataires manifeste régulièrement et ostensiblement son mécontentement. Ceux-ci n'hésitent pas à se plaindre de leurs fenêtres et ont plusieurs fois menacé d'appeler la police. L'un d'entre eux, employé d'une imprimerie et plutôt isolé dans la cité, suscite de nombreux doutes dans le groupe. Lors d'une altercation, l'un des jeunes l'a accusé d'être un informateur de la police et depuis ce jour, ils exercent une pression constante sur lui, l'accusant d'être une balance, un « RG », accusation que le locataire a prise très au sérieux.

« RG » : deux lettres qui résument à elles seules la paranoïa ambiante qui prête aux services de renseignement une implantation et un réseau local tentaculaire. Une paranoïa qui, à son tour, favorise le maintien d'une pression non négligeable sur les consciences, afin que l'information reste entre les murs de la cité et, au cas où elle parvient aux forces de l'ordre, qu'elle ne se transforme pas en preuve.

Plusieurs études basées sur le dépouillement d'affaires de trafic de drogue jugées récemment à Marseille, certaines ayant des ramifications dans des cités populaires, rappellent à quel point le témoignage est rare, le silence subi et l'*omerta* efficace. Pour contourner ces puissants obstacles, les polices tentent de s'appuyer sur des relais locaux, encouragent des « actions concertées » et défendent la mise en place effective d'un « secret partagé » entre opérateurs sanitaires et sociaux et opérateurs judiciaires. Ils ont développé l'usage des nouvelles technologies, en premier lieu les écoutes – décisives – ainsi que la vidéosurveillance ou la sonorisation des lieux. Enfin, plusieurs textes cadrant le témoignage sous X, établissant un statut de repent et régulant la rémunération des indicateurs ont été justifiés, d'une manière ou d'une autre, par l'efficacité des obstructions – contraintes ou volontaires – au travail judiciaire. En maintenant des modes d'intervention marqués par une distance défiante et une certaine agressivité à l'égard de la population, ainsi que des pratiques de profi-

lage social et ethnoracial, la police nationale participe paradoxalement à pérenniser et à justifier des formes de soutien social des délinquants. Un soutien dont la teneur « infrapolitique »<sup>75</sup> fait peu de doutes et qui s'observe avant tout lors d'interventions et d'une insistante présence policière. Cependant, c'est moins la connivence idéologique et la critique du pouvoir qui constituent la toile de fond expliquant les difficultés de l'enquête judiciaire dans les cités, qu'une politique de l'intimidation reposant sur de puissantes normes et la mobilisation de différents opérateurs.

---

75. Scott J. C., 1990, *op. cit.*